BUREAU VERITAS EXPLOITATION
VALBONNE
Les Algorithmes
Bâtiment Pythagore A
2000 Route des Lucioles
CS 80055
06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX France
yannick.ulve@bureauveritas.com

ESID DE LYON
CNTFE – CS 80168
53102 MAYENNE CEDEX

Réf. client : 2B0050010Y_0000
Date de commande°: NC
Rapport N°: 15964314/12
Rapport établi le 02/06/2023

A l'attention de **Mr Philippe VERDIER**

RAPPORT DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE POUR RECHERCHE D'AMIANTE ET HAP DANS LES ENROBES



Lieu d'intervention :	**CAMP RAFALLI – BÂTIMENTS 0025 & 0026**
Adresse :	**197 CASERNEMENT RAFALLI – 20260 CALVI**
Date d'intervention :	**20/04/2023**
Accompagnateur :	**Mr. Raymond ACQUAVIVA (USID)**

Opérateur de repérage : **YANNICK ULVE**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par Bureau Veritas Certification, Bureau Veritas Certification, Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle, 92937 PARIS LA DEFENSE CEDEX. Certificat n° 15922199 délivré le 22/09/2022 et valable jusqu'au 21/09/2029.

Compagnie d'assurance de Bureau Veritas :	MSIG (Réf. contrat : F210.16.0414.) Date de fin de validité : 31/12/2023
Laboratoire d'analyse des échantillons AMIANTE :	EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD SAS 75 CHEMIN DE SOMMIERES - 30310 VERGEZE, FRANCE N° d'accréditation COFRAC pour les analyses : 1-5922
Laboratoire d'analyse des échantillons HAP :	EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT EST 20 RUE DU KOCHERSBERG – 67700 SAVERNE CEDEX 1, FRANCE N° d'accréditation COFRAC pour les analyses : 1-1488

Ce rapport comporte 30 pages dont 3 annexes.

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

SOMMAIRE

1 - BUT DE LA MISSION 3

2. - TEXTES DE REFERENCE 3

3. - METHODOLOGIE DU PRELEVEMENT 4

4. - ANALYSE DES ECHANTILLONS 5

4. - RESULTATS 6

ANNEXE 1 – PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE 7

ANNEXE 2 - LOCALISATION DES PRELEVEMENTS 21

ANNEXE 3 – ATTESTATIONS ET CERTIFICATS 27

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

1 - BUT DE LA MISSION

Recherche de la présence ou de l'absence d'amiante dans des échantillons d'enrobés prélevés par carottage.

Les implantations des carottes ont été définies avec le client, l'échantillonnage (par couche, en 3 points, en masse...) est défini par le contrat.

Le nombre de ces prélèvements est évalué par rapport aux éléments que vous nous transmettez (ou estimé si pas d'informations).

Dans le cadre d'un retrait complet de l'enrobé les analyses de recherche d'amiante pourront se faire sur toute l'épaisseur de la structure mise en évidence lors du prélèvement ou couche par couche.

Dans le cadre d'un "simple" rechargement seule l'épaisseur de rabotage sera prise en compte dans les analyses.

2. - TEXTES DE REFERENCE

- Circulaire du 15.05.2013 « gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé »
- Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux Comité de Pilotage national « Travaux Routiers - Risques Professionnels » du 20.11.2013

3. - METHODOLOGIE DU PRELEVEMENT

Le personnel susceptible d'intervenir sur les chantiers de carottages amiantés a suivi une formation spécifique.

Nos interventions relèvent de la sous-section IV « dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante » du Code du Travail.

La mission de prélèvement est réalisée des opérateurs de repérage de Bureau Veritas titulaire(s) de la certification de personne dans le domaine de l'amiante.

Yannick ULVE est certifié dans le domaine de l'amiante depuis le 22/09/2022 par *Bureau Veritas Certification, Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle, 92937 PARIS LA DEFENSE CEDEX,* organisme certificateur dans le domaine de l'amiante, accrédité par le COFRAC.

Certificat N° 15922199

Date limite de validité de la certification : 22/09/2029.

Les prélèvements, ont été placés dans un double conditionnement hermétique sur lequel est identifié précisément l'échantillon.

Un tableau (en § 5) reprend chaque prélèvement et fait l'objet de diverses observations précisant :

- le matériau prélevé
- son identification (n° de prélèvement)
- sa localisation
- son aspect

AVERTISSEMENT : La présente recherche n'est pas exhaustive et ne peut être utilisée que dans les limites des carottages décrits dans ce rapport. Il n'est ainsi pas exclu que de l'amiante puisse être mise en évidence ultérieurement, du fait de l'absence d'homogénéité de la zone concernée par les travaux, et du caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux constitutifs de l'enrobé.

4. - ANALYSE DES ECHANTILLONS

Recherche d'amiante :

Les échantillons ont fait l'objet d'une analyse amiante META (NF X 43-050) réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC - NF EN ISO/CEI 17025.

Les enrobés sont constitués de plusieurs matériaux et sont par définition hétérogènes. Les taux d'amiante peuvent varier très fortement au sein même de l'enrobé, se trouver dans différents endroits, ou provenir de différents composants de l'échantillon prélevé. Afin d'améliorer la fiabilité de ses résultats, le laboratoire réalise une seconde préparation dans les cas où de faibles quantités d'amiante sont identifiées lors de la première analyse.

Toutefois, il est à noter que malgré ces précautions la recherche de fibres d'amiante ne se rapporte qu'à la fraction analysée.

La méthode analytique traite en priorité l'amiante qui a été ajouté volontairement dans le bitume, en mettant en œuvre des procédés de préparation qui limitent la création de fragments de clivage qui seraient assimilables à des fibres d'amiante réglementaires. Cependant le résultat peut faire état d'amiante présent à l'état naturel comme l'actinolite.

Le broyage effectué sur la prise d'essai est un broyage grossier effectué au marteau. La prise d'essai est effectuée de sorte à prélever une quantité représentative de l'échantillon fourni.

Recherche des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) :

L'analyse de l'échantillon est réalisée selon la norme NF EN 15 527 - Dosage des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques dans les déchets par CG/SM, par chromatographie en phase gazeuse couplée à une détection par spectrométrie de masse avec quantification des 16 HAP définis dans la norme précitée.

D'après le Guide à la caractérisation des enrobés bitumineux (mis à jour le 20/11/2013) :

- **En cas de présence de HAP en teneur supérieure à 50 mg/kg**, le donneur d'ordre exclura la possibilité de réutilisation des agrégats d'enrobés à chaud ou tièdes. Cette valeur pourrait être relevées pour les réutilisations à froid.
- En cas d'absence de HAP en teneur supérieure à 50 mg/kg, le donneur d'ordre aura la possibilité de réutilisation des agrégats d'enrobés à froid, à chaud ou tièdes.

4. - RESULTATS

Les analyses ont porté sur **7 échantillons.**

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

PREL. N°	MATERIAU	USAGE	LOCALISATION DU PRELEVEMENT	EPAISSEUR ENROBE (CM)	PRESENCE D'AMIANTE (LIANT + GRANULATS) (OUI / NON)	SOMME DES 16 HAP (MG/KG)
P01	ENROBES BITUMINEUX	VOIRIE	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : VOIRIE	9 CM	NON	< 0,50
P02	DALLE BETON	DALLE DE STATIONNEMENT	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : STATIONNEMENT	3,5 CM	NON	SO
P03	ENROBES BITUMINEUX	VOIRIE	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : VOIRIE	5 CM	NON	< 0,50
P04	DALLE BETON	DALLE DE STATIONNEMENT	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : STATIONNEMENT	11 CM	NON	SO
P05	DALLE BETON	DALLE DE STATIONNEMENT	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : STATIONNEMENT	9,7 CM	NON	SO
P06	DALLE BETON	DALLE	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : DALLE	10 CM	NON	SO
P07	DALLE BETON	DALLE	CAMP RAFALLI CALVI – ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 : DALLE	9,7 CM	NON	SO

ANNEXE 1 – PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE

ANNEXE 1

PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE AMIANTE ET HAP

[Cette annexe comporte 1 + 13 pages]

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Vincent ROGER
Les Algorythmes Bât. Pythagore
2000 Route des Lucioles - CS 80055
06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page1/8
Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023
Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026
Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P01 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / VOIRIE - Enrobé bitumineux épaisseur 9 cm	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron) + (noir)	MOLP * / SET9	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron) + (noir)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / SET9	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc) + (beige)	MOLP * / SET9	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page2/8
Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023
Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc) + (beige)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P02 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / DALLE - Béton épaisseur 3,5 cm	Prise d'essai n° 1 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	MET * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	MET * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	MET * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P03 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / VOIRIE - Enrobé bitumineux épaisseur 5 cm	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) + (marron)	MOLP * / SET9	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 66 91 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 66 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page3/8

Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023

Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) + (marron)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) + (marron)	MOLP * / SET9	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) + (marron)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron) + (blanc)	MOLP * / SET9	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron) + (blanc)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / OQ8J	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P04 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / DALLE - Béton épaisseur 11 cm					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page4/8

Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023

Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Prise d'essai n°1 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (clair)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (clair)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (clair)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°1 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (foncé)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (foncé)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (foncé)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page5/8

Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023

Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P05 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / DALLE - Béton épaisseur 9,7 cm	Prise d'essai n° 1 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats (liant cémenteux) (gris) (clair)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (clair)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (clair)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°1 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (foncé)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (foncé)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris) (foncé)	MET * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page6/8

Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023

Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	P06 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / DALLE - Béton épaisseur 10 cm	Prise d'essai n° 1 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	**MET** * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	**MET** * / NBQ5	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	**MET** * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau dur de type brique (rouge)	- * / - *	- / - *	- *	*Composant non concerné par la demande du client* *
007	P07 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / DALLE - Béton épaisseur 9,7 cm	Prise d'essai n° 1 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	**MET** * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	**MET** * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau dur de type béton (visiblement monocouche) granulats + (liant cémenteux) (gris)	**MET** * / VP8G	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 66 91 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 66 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page7/8
Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023
Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725**) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050** et **IMA** « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.
Le « -» indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.
NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-021535-01 Date d'émission de rapport : 04/05/2023 16:18 Page8/8
Annule et remplace la version AR-23-KE-020546-01 ayant pour date d'émission le 28/04/2023 à 01:27, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 23KE010993 Date de réception : 25/04/2023 Date d'analyse : 25/04/2023
Référence dossier Client:CAMP RAFALLI CALVI - BATS 0025 & 0026



Sana Hassani
Cheffe de Groupe Cheffe de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1-5922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD SAS
Résultats Analyses
75C Avenue de Pascalet
30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E077801

Version du : 04/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-090189-01

Date de réception technique : 29/04/2023
Première date de réception physique : 29/04/2023

Référence Dossier :
Référence Commande : EUFRVE500009032

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Matériaux routiers	(ROU)	23KE010993-001 - P01 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / VOIRIE - Enrobé bitumineux épaisseur 9 cm
002	Matériaux routiers	(ROU)	23KE010993-003 - P03 / CAMP RAFALLI CALVI - ZONE BÂTIMENTS 0025 & 0026 / VOIRIE - Enrobé bitumineux épaisseur 5 cm

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E077801

Version du : 04/05/2023

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-090189-01

Date de réception technique : 29/04/2023
Première date de réception physique : 29/04/2023

Référence Dossier :
Référence Commande : EUFRVE500009032

N° Echantillon		001	002
Référence client :		23KE010993-001	23KE010993-003
Matrice :		ROU	ROU
Date de prélèvement :			
Date de début d'analyse :		02/05/2023	02/05/2023
Température de l'air de l'enceinte :		18.8°C	18.8°C
Préparation Physico-Chimique			
LS6XB : **Prétraitement de l'échantillon**			
Concassage		* Fait	* Fait
Homogenéisation		* Fait	* Fait
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)			
LSQA7 : **HAPs 16 composés - délai Express**			
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Chrysène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Acénaphtène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Naphtalène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Phénanthrène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Pyrène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Anthracène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Fluorène	mg/kg M.S.	* <0.50	* <0.50
Somme des HAP	mg/kg M.S.	<0.50	<0.50

Observations	N° d'échantillon	Référence client
ROU : Les résultats d'analyses sont rendus par rapport à une matière sèche déterminée par défaut	(001) (002)	23KE010993-001 / 23KE010993-003 /

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 23E077801

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-090189-01

Référence Dossier :
Référence Commande : EUFRVE500009032

Version du : 04/05/2023

Date de réception technique : 29/04/2023
Première date de réception physique : 29/04/2023



Marion Medina
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tel 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° :23E077801

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-090189-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EUFRVE500009032

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS6XB	Prétraitement de l'échantillon	Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002				Eurofins Analyses pour l'Environnement France
	Concassage					
	Homogenéisation					
LSQA7	HAPs 16 composés - délai Express	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 14346 norme abrogée - NF EN 15527				
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	48%	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.5	48%	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	37%	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(a)pyrène		0.5	32%	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	46%	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	38%	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.5	43%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	47%	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.5	47%	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	45%	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				mg/kg M.S.	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 23E077801

N° de rapport d'analyse : AR-23-LK-090189-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EUFRVE500009032

Matériaux routiers

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	23KE010993-001		29/04/2023	29/04/2023		
002	23KE010993-003		29/04/2023	29/04/2023		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

ANNEXE 2 - LOCALISATION DES PRELEVEMENTS

ANNEXE 2

LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
PHOTOGRAPHIES

[Cette annexe comporte 1 + 5 pages]

Prélèvement n°P01



Prélèvement n°P02



Prélèvement n°P03



Prélèvement n°P04



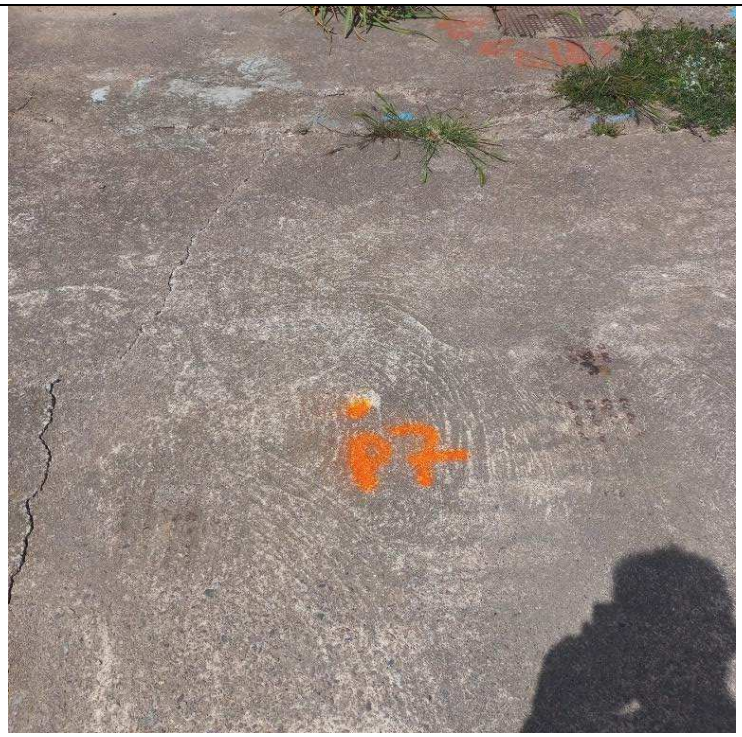
Prélèvement n°P05

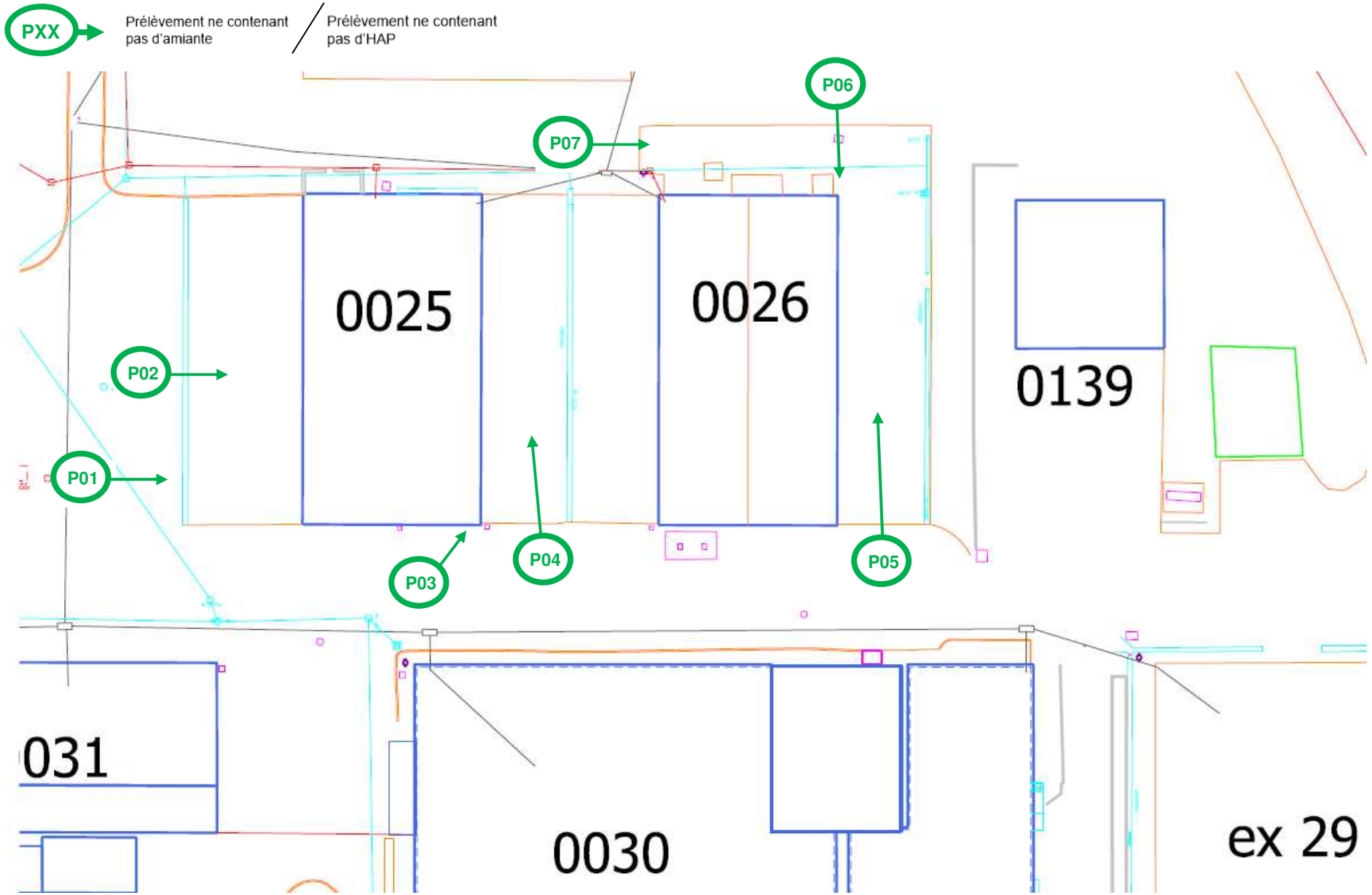


Prélèvement n°P06



Prélèvement n°P07





© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

ANNEXE 3 – ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

ANNEXE 3

ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

[Cette annexe comporte 1 + 3 pages]

Attestation d'assurance :

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre** **1 000 000 EUR**

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

© Bureau Veritas Exploitation - 01/2017

Attestation d'assurance :

MSIG

Europe

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance** **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 [illegible] - Fax : 1 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

Certificat de compétence :

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Yannick ULVE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	01/10/2018	30/09/2023
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2022	21/09/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/09/2022	21/09/2029

Date :22/09/2022

Numéro de certificat : 15922199

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr